

Conseil national

Opposition du « new-matriarcat » à l'autorité parentale conjointe ?

Tout d'abord, c'est un grand merci que nous adressons à toutes et à tous les parlementaires qui avec bon sens, ont acceptés de confier au Conseil fédéral, l'examen des possibilités de promouvoir l'autorité parentale conjointe, vu les inégalités de traitements de faits envers les pères divorcés ou non mariés, révélées dans le postulat de M. Reto Wehrli !

A notre grand étonnement, plus de 80% des femmes du camp rose-vert ont refusé ce dernier. Cela est d'autant plus surprenant, venant de celles qui ont pour principe de défendre avec force les inégalités en Suisse et dans le monde. Plus surprenant encore car, c'est aussi et surtout grâce à elles qu'existent aujourd'hui les bureaux cantonaux et le bureau fédéral de l'égalité, d'ailleurs grands commanditaires d'études en tous genres sur les inégalités et dont paradoxalement, à quelques rares exceptions près, n'y travaillent que des femmes. Y aurait-il des inégalités secondaires qui valent moins la peine que d'autres d'être défendues ? Une chose est pour le moins certaine, c'est que l'égalité implique de fait la réciprocité !

Qui se cache derrière les piètres arguments évoqués, de coûteux, dangereux et illusoire pour tenter de refuser l'examen de ce postulat, après l'avoir déjà fait ajourner une première fois ? La femme possessive qui seule sait, ce qui est bon pour l'enfants, la femme qui pense que le père n'est capable que d'assurer un droit de visite et le paiement d'une pension, la femme qui a simplement peur du changement et de perdre son rôle de mère ou la féministe pure et dure qui, sous couvert social(-iste), tenterait de remplacer le patriarcat en fin de règne par un « new-matriarcat » !

Quelque soit la réponse et malgré les entraves actuelles, une chose est sûre, c'est le courant irréversible des pères responsables qui seront toujours plus nombreux à lutter pour pouvoir assumer en plein leur rôle de père dans leur différence et dans leur équivalence parentale, ceci dans l'intérêt supérieur de l'enfant qui a besoin de ses deux parents.